

Règlement du concours « athlenergy, le jeu – Saut à la perche »



ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La société AREVA, société anonyme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 712 054 923, dont le siège social est situé 33 Rue Lafayette – 75009 PARIS - France (ci-après dénommée l' « Organisateur »), organise, en France métropolitaine (Corse incluse) un concours, intitulé : « athlenergy, le jeu » (ci-après dénommé le « Concours »).

ARTICLE 2 : ACCES ET PERIODE DE VALIDITE

Ce Concours est accessible sur le site <http://www.athlenergy.com> (ci-après dénommé le " Site "). La période du Concours s'étend du 15 novembre 2010 à 8h00 au 19 janvier 2011 à minuit inclus, heure française métropolitaine, la date et l'heure de connexion faisant foi.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 ans minimum, pénalement responsable, résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Concours et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer) (ci-après dénommé le "Participant ").

La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse) mais chaque Participant peut participer plusieurs fois au Concours. Tout en sachant que seule sa meilleure performance sur la discipline proposée sera retenue pour le classement final.

ARTICLE 4 : MODALITE DU CONCOURS

Pour participer au Concours, le Participant doit :

→ se connecter au Site et cliquer sur l'encart de présentation du Concours figurant en page d'accueil et renvoyant sur une page du Site dédiée au Concours,
Au moment de sa participation, le Participant doit être membre du Site et être connecté via ses identifiants. S'il n'est pas encore membre, le Participant a la possibilité de s'inscrire via le lien « S'inscrire » disponible en haut de page. Pour cela, il est invité à renseigner ses informations personnelles (email, pseudonyme et mot de passe) et à s'abonner à la newsletter Athlenergy. Un email contenant un lien lui permettant de valider son adhésion au Site et sa participation lui est envoyé.
Son inscription est effective uniquement quand le Participant a cliqué sur le lien de validation.

→ sur la page d'accueil du Concours, cliquer sur le bouton « Participer » après avoir lu et accepté le règlement du Concours (en cochant la case correspondante) ; ce qui permet d'ouvrir l'espace dédié au Concours.

→ dans l'espace dédié au Concours, cliquer sur le bouton « Jouer » pour lancer le Concours.

→ réaliser la meilleure performance possible pour l'épreuve proposée (saut à la perche) en suivant les instructions fournies.

→ cliquer sur les 2 boutons ok apparaissant successivement après la fin de l'épreuve pour enregistrer la performance.

L'Organisateur du Concours traite les données de trafic et de connexion au Site et conserve notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par le Participant aux fins d'établir des statistiques de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Concours et de sa conformité au règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site du Concours ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéfice d'une dotation et exposerait le Participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par l'Organisateur ou par des tiers. Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

ARTICLE 5 : RESPECT DE L'INTEGRITE DU CONCOURS

La participation à ce Concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement. Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Concours et du présent règlement. L'Organisateur se réserve également le droit de disqualifier tout Participant qui altère le fonctionnement du Concours, ou encore qui viole les règles officielles du Concours. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Concours.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire pour le respect du présent règlement, notamment d'écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants.

L'Organisateur pourra décider d'annuler le Concours s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Concours ou de la détermination des gagnants.

ARTICLE 6 : FORCE MAJEURE

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable du report, de la suspension, ou de l'annulation du Concours si et dans la mesure où ce report, cette suspension ou cette annulation sont dus à un cas de force majeure telle que définie par la Cour de Cassation.

ARTICLE 7 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Un classement des performances des Participants est effectué à l'issue de la période du Concours.

Les Participants figurant aux **20** premières places de ce classement et ayant validé leur participation avant les date et heure de clôture du Concours seront considérés comme gagnants.

ARTICLE 8: DOTATIONS

Les **20** gagnants recevront :

- **Du 1^{er} au 5^{ème} gagnant**

Un sac de sport athleenergy.com

Valeur: 19€

- **Du 6^{ème} au 20^{ème} gagnant**

Un sac à chaussures athleenergy.com.

Valeur : 8 €

ARTICLE 9 : MISE EN POSSESSION DES LOTS

Chaque gagnant sera avisé au plus tard le 31 janvier 2011 par courrier électronique à l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription au Site. Si les coordonnées sont incomplètes, illisibles, fausses ou inexploitables, le gagnant perdra le bénéfice de son lot.

A réception de ce courrier électronique, le gagnant devra fournir ses coordonnées détaillées (nom, prénom, adresse postale) par email sous sept jours. Sans confirmation de sa part, le gagnant perdra le bénéfice du lot. Chaque lot ne peut pas faire, à la demande du gagnant, l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacé par un lot de nature équivalente.

Les gagnants recevront à leur domicile leurs dotations au plus tard le 28 février 2011. L'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectuera aux risques et périls des destinataires.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande sous quelque forme que ce soit et principalement écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Concours ainsi que sur la liste des gagnants.

ARTICLE 11 : LITIGES

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par le tribunal compétent. Le présent règlement est soumis à la loi française.

ARTICLE 12 : COMMUNICATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent, l'Organisateur à utiliser leurs noms, prénoms, villes et département de résidence, dans le cadre du Concours, sur le site internet <http://www.athlenergy.com> pour une période de 2 mois après avoir été déclarés gagnants.

ARTICLE 13: INFORMATIQUE ET LIBERTES

Pour jouer, les Participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant. Ces informations seront saisies, sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi N° 2004-801 du 6 août 2004, ce traitement est destiné uniquement à l'Organisateur.

En application des lois précitées, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification et de retrait des dites données personnelles qu'ils peuvent exercer en écrivant au Correspondant Informatique et Libertés du Groupe AREVA (Hélène LEGRAS –helene.legras@areva.com) : à l'adresse suivante : 33 Rue Lafayette – 75009 PARIS – France

ARTICLE 14 : RESPONSABILITE

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Concours. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, pertes de toute donnée de ce fait.

L'Organisateur se dégage notamment de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle ou logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, sur son équipement informatique et sur les données qui y sont stockées. L'Organisateur n'est en aucun cas responsable des conséquences pouvant en découler sur l'activité personnelle, professionnelles, ou commerciale du Participant.

ARTICLE 15 : DEPÔT ET COPIE DU PRESENT REGLEMENT

Le règlement complet du Concours est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux-concours puis Consulter les règlements de jeux-concours. Il est disponible sur le site internet <http://www.athlenergy.com> via un lien situé sur la page du Concours. Une copie écrite du règlement est adressée, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Concours.

Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à Anne-Claire LIENHARDT, Direction de la Communication – Tour AREVA, 1 place Jean Millier 92084 Paris La Défense cedex.